

Évaluation

Remarque : Il existe trois types de questions pour évaluer les acquis :

- 1) phrases à compléter ;
- 2) questions ouvertes ;
- 3) vrai ou faux.

Combinez-les de différentes manières pour évaluer les connaissances avant et après le cours. Chaque type d'évaluation couvre un contenu différent. Aucun sous-ensemble ne couvre tous les objectifs de la formation. Veillez à combiner les questions de manière à évaluer chaque objectif de la formation.

Les questions d'évaluation peuvent prendre principalement trois formes : a) interrogation informelle de l'ensemble du groupe, b) interrogation semi-formelle de petits groupes, ou c) interrogation écrite formelle et individuelle des participants.

Vous trouverez sous le tableau d'autres suggestions pour évaluer les acquis.

Questions d'évaluation pour le cours 1.3	
Questions	Réponses
Phrases à compléter	
1. Non-recours à la force sauf en cas de (a) _____ et pour (b) _____.	(a) légitime défense (b) défendre le mandat
2. Toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se déploient avec _____ des principales parties au conflit.	le consentement
3. L'impartialité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies signifie que leurs mandats sont mis en œuvre _____ à l'égard de l'une ou l'autre des parties.	sans favoritisme ni préjugé
4. Le _____ autorise le recours à la force en matière de maintien de la paix.	Conseil de sécurité
5. La qualité et la (a) _____ des militaires, des policiers et des civils qui participent à une opération de maintien de la paix peuvent avoir une incidence directe sur la perception de sa légitimité. Les Nations Unies attendent de tous les membres du personnel de maintien de la paix qu'ils agissent et se comportent conformément aux	(a) conduite (b) normes les plus élevées

6. (b) _____ .	
7. La légitimité, la crédibilité et la promotion de l'appropriation nationale et locale sont des _____ du maintien de la paix,	facteurs de réussite Ils sont à distinguer des trois principes fondamentaux : consentement, impartialité, non-recours à la force sauf en cas de légitime défense et pour défendre le mandat. Les participants pourront répondre que ce sont des « éléments essentiels ». C'est vrai mais ce n'est pas assez précis par rapport au contenu du cours.
8. Le personnel de maintien de la paix doit tout mettre en œuvre pour promouvoir l'_____.	appropriation nationale et locale du processus de paix
9. La crédibilité d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies repose sur l'idée que la mission est en mesure d'exécuter son _____.	mandat
10. La crédibilité dépend de la capacité et de l'efficacité de la mission dans la gestion des _____ de la communauté internationale et des communautés locales et les réponses qui leur sont apportées.	attentes
11. Une opération de maintien de la paix des Nations Unies jouit d'une _____ internationale car elle est fondée sur la Charte des Nations Unies et sur le droit international et acceptée par les États membres.	légitimité
12. L'appropriation nationale et locale repose sur l'idée qu'une paix durable exige un engagement actif de la part des _____ à tous les niveaux.	acteurs locaux

Questions ouvertes	
<i>Remarque : Formulez les questions ouvertes sous forme d'interrogations, de requêtes ou d'instructions.</i>	
1. Quels sont les trois principes fondamentaux du maintien de la paix par l'ONU qui restent les mêmes depuis 1945 ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Consentement 2. Impartialité 3. Non-recours à la force sauf en cas de légitime défense et pour défendre le mandat
2. Pourquoi le consentement des parties est-il essentiel aux missions de maintien de la paix ?	<ul style="list-style-type: none"> • Le consentement des parties donne à la mission la liberté d'action politique et physique ainsi que le soutien nécessaire pour exécuter les missions de son mandat. • Sans consentement, une opération de maintien de la paix des Nations Unies risque de devenir partie au conflit. • Une action du Conseil de Sécurité qui ne recueillerait pas le consentement des parties serait une mission d'imposition de la paix, non de maintien de la paix.
3. Que signifie « impartialité » dans le cadre du maintien de la paix par l'ONU ?	<ul style="list-style-type: none"> • L'impartialité signifie ne pas prendre parti. Le personnel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies met en œuvre les mandats sans favoritisme ni préjugé à l'égard de l'une ou l'autre des parties au conflit. • L'impartialité d'une mission de maintien de la paix repose sur des rapports équitables et sans préjugé avec toutes les parties au conflit.
4. Quels sont les facteurs qui affectent la crédibilité d'une mission ?	<ul style="list-style-type: none"> • La crédibilité dépend de la capacité et de l'efficacité de la mission dans la gestion des attentes de la communauté internationale et des communautés locales et les réponses qui leur sont apportées. • La mission et tout le personnel doivent s'employer à mettre en œuvre le mandat et maintenir à tout moment une posture d'unité, de confiance et de compétence. La mission doit aussi être en mesure de gérer les attentes de la population locale.
5. La qualité et la conduite du personnel peuvent avoir une incidence directe sur la perception de la légitimité d'une opération de maintien de la paix. Donnez quelques exemples de	<p>Voici quelques exemples de comportements qui améliorent la perception de la légitimité d'une opération de maintien de la paix :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. attentes élevées vis-à-vis de la mise en œuvre du mandat ;

<p>comportements qui améliorent la perception de la légitimité d'une opération de maintien de la paix.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 2. modalités d'usage de la force par l'opération de maintien de la paix ; 3. tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que de toute autre faute grave ; 4. discipline imposée au personnel ; 5. respect des coutumes, œuvres culturelles et institutions, du droit et de l'environnement locaux ; 6. correction dans le traitement de la population locale.
<p>6. Que signifie « gérer les attentes », dans le cadre d'une opération de maintien de la paix ?</p>	<p>« Gérer les attentes » signifie que le personnel de maintien de la paix doit veiller à ne pas faire de fausses promesses aux habitants.</p> <p>La population attend beaucoup d'une mission de maintien de la paix. L'idée que la mission ne répond pas aux attentes peut engendrer une insatisfaction ou une opposition active sur le terrain.</p>
<p>7. Pourquoi la promotion de l'appropriation nationale et locale est-elle essentielle à la réussite du maintien de la paix ?</p>	<p>Elle est essentielle à la réussite du maintien de la paix car :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ elle renforce la perception de légitimité de la mission ; ▪ c'est un élément capital de la réussite de la mise en œuvre d'un processus ou d'un accord de paix, ce à quoi vise le mandat de la mission ; ▪ elle assure une paix durable après le retrait de la mission.
<p>8. Expliquez d'où provient la légitimité internationale des opérations de maintien de la paix de l'ONU.</p>	<p>Une opération de maintien de la paix des Nations Unies jouit d'une légitimité internationale car elle est fondée sur la Charte des Nations Unies et sur le droit international et acceptée par les États membres.</p>
<p>9. Quelles actions le personnel de maintien de la paix peut-il entreprendre pour promouvoir l'appropriation nationale et locale? Nommez-en au moins trois qui sont pour vous des priorités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir conscience de la souveraineté nationale et la respecter. ▪ Avoir conscience des capacités nationales et les respecter. ▪ Soutenir et renforcer les capacités nationales. ▪ Établir la confiance et la coopération avec les acteurs nationaux et locaux. ▪ Être sensible aux besoins et perspectives locales. ▪ S'adresser aux membres de tous les composantes de la société, y compris les groupes marginalisés. ▪ Rester en contact avec un grand nombre d'interlocuteurs : responsables

	<p>des pouvoirs publics locaux, ONG, groupes d'étudiants, de femmes, de jeunes, de personnes âgées, secteur privé. Veiller à ce qu'aucun groupe ne soit ou ne se sente laissé pour compte.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Étoffer en permanence ses connaissances de l'histoire, des cultures et des valeurs locales. ▪ Recueillir des retours des habitants de manière informelle et par le biais de questionnaires. ▪ Garder les lignes de communication ouvertes.
Vrai ou faux	
1. Les trois principes fondamentaux du maintien de la paix par l'ONU s'appliquent uniquement aux opérations de maintien de la paix sur le terrain.	Faux. Les principes fondamentaux s'appliquent à tout le personnel de maintien de la paix, sur le terrain comme au siège.
2. Les trois principes fondamentaux du maintien de la paix par l'ONU s'appliquent uniquement au personnel militaire.	Faux. Ces principes s'appliquent à tout le personnel de maintien de la paix et à tous les aspects du maintien de la paix par l'ONU.
3. Être impartial signifie traiter également les parties au conflit à tout moment.	Faux. Être impartial ne signifie pas traiter également toutes les parties à tout moment, ce qui serait une attitude d'apaisement. Dans certains cas, les parties sont manifestement agresseur ou victime. Leurs actions peuvent aller à l'encontre des accords et des principes de la Charte, ainsi que des normes de la mission.
4. L'usage de la force dans le cadre du maintien de la paix a pour but d'aboutir à une défaite militaire.	<p>Faux. L'usage de la force a pour but d'influencer ou de dissuader ceux qui agissent contre le processus de paix ou qui cherchent à porter atteinte aux civils ou aux personnels et biens de l'ONU. Il ne vise pas à les défaire militairement.</p> <p>L'usage minimal de la force doit être appliqué pour atteindre l'objectif tactique escompté tout en maintenant le consentement à la présence de la mission et à son mandat.</p>
5. Les actions du personnel de maintien de la paix (militaires, police et civils) peuvent avoir une incidence sur la perception de la légitimité d'une mission de maintien de la paix.	Vrai. La qualité et la conduite du personnel (police, militaires et civils) ont une incidence sur la perception de la légitimité du maintien de la paix de l'ONU. Les Nations Unies attendent de tous les membres du personnel de maintien de la

	<p>paix qu'ils agissent et se comportent conformément aux normes les plus élevées.</p>
<p>6. Le partenariat entre une opération de maintien de la paix et les acteurs locaux et nationaux n'est pas une priorité avant la fin d'une mission.</p>	<p>Faux. Les partenariats avec les acteurs locaux et nationaux sont une priorité. Le développement de ces partenariats est essentiel dès le début d'une opération de maintien de la paix. La promotion de l'appropriation nationale et locale est une priorité forte qui implique de consulter les habitants et les acteurs locaux sur leurs besoins et sur les bonnes solutions à adopter ainsi que de développer les capacités nationales dans toutes les actions. Cela aide le pays à se rétablir rapidement après un conflit.</p> <p>Il convient de veiller à l'impartialité, à la représentation des diversités, à l'inclusion et à l'égalité. L'implication des personnes marginalisées ou des groupes vulnérables peut exiger un effort spécifique. Parmi les groupes généralement exclus, on compte notamment les femmes, les enfants, certains groupes ethniques ou religieux, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.</p>
<p>7. La promotion de l'appropriation nationale et locale par les Nations Unies comprend notamment le renforcement des capacités nationales et locales existantes et la création de nouvelles capacités.</p>	<p>Vrai. La mission doit permettre aux forces nationales et locales de mener des processus essentiels et d'exercer des missions d'État telles que les fonctions de l'armée et de la police pour assurer la sécurité et l'ordre public. Ce sont les capacités locales et nationales qui continueront à exercer ces missions à l'issue de la mission de maintien de la paix et qui assureront une paix et un développement durables. Au retrait de l'opération de maintien de la paix, ce travail sera pris en charge par les habitants.</p>

Autres manières d'évaluer les acquis

- Demandez aux participants réunis en petits groupes de citer les *points à retenir* qu'ils pensent être les plus importants de ce cours et de les présenter à l'ensemble de la classe.
- À la maison, ils devront revoir le cours et noter les *points à retenir*. Le lendemain, invitez chaque participant à mentionner un *point à retenir*, soit oralement soit sur des post-it. Préparez un résumé de leur travail en ajoutant les points manquants ou en insistant sur certains éléments.